

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : SIEG – AMENAGEMENT D'UNE ALIMENTATION EN ECLAIRAGE PUBLIC (BTS)
AU LIEU-DIT CHADENOT (Délib. n°2019-0136)**

Monsieur le Maire expose que M. David PLANEIX, agriculteur à Freydefont, commune de Saint-Nectaire, a sollicité la commune pour des travaux d'alimentation en eau et électricité d'un nouveau bâtiment agricole destiné à devenir une chèvrerie dans le cadre de l'installation de son fils dans le GAEC de l'Or Blanc. Monsieur PLANEIX a pris en charge l'intégralité des coûts relatifs au raccordement en eau et réalisé en régie par les services communaux. Le conseil municipal a donné son accord pour prendre à sa charge l'aménagement de l'éclairage public, pour un montant de 1 543 euros, les fouilles supplémentaires étant réalisées par M. PLANEIX.

Il convient désormais d'approuver le projet et de donner au SIEG les autorisations nécessaires pour la construction du réseau de distribution électrique et l'accord d'occupation du domaine public sur les voies communales.

Après délibération, le conseil municipal approuve le projet pour un montant à charge de la commune de 1 543 euros à inscrire en investissement au budget 2020, donne l'autorisation de construction du réseau de distribution électrique et l'accord d'occupation du domaine public sur les voies communales.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

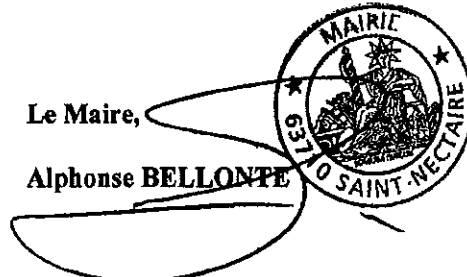
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 16 décembre 2019

Le Maire,
Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFBUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFBUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFBUVRE Marion

Objet : LOCATION MAISON DU TOURISME – TARIFS ET CONDITIONS 2020, à partir du 1^{er} janvier 2020 (Délib.2019-0137)

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location de la maison du tourisme pour l'année 2020 et d'établir les conditions de la location de la maison du tourisme sans équipement (vaisselle, couverts, etc...), sans matériel, et propose les tarifs et conditions suivantes :

*La maison du tourisme peut être louée sous réserve du passage de la commission de sécurité et dans la limite des disponibilités,

*La réservation s'effectue auprès de la mairie, une convention est signée, une attestation d'assurance doit obligatoirement être fournie ainsi que deux chèques : l'un correspondant au prix de la location, l'autre à la caution,

*La location est au plus tard jusqu'à 23 heures, et au plus tard minuit le vendredi, samedi, veille de fête et de jour férié

*Le forfait ménage inclus, il s'établit à 60 € pour tous.

Pour les associations : les associations reconnues d'intérêt communal par le conseil municipal peuvent occuper la maison du tourisme gratuitement, suivant la disponibilité de la salle.

En cas de demande expresse exceptionnelle tel que demande de salle hors sac ou pour mettre des personnes en sécurité, la salle pourra être prêtée gratuitement.

Il sera demandé que les locaux soient rendus en l'état de leur réception.

Pour les particuliers, les tarifs :

	Journée de 9 h à 23 h	Week-end du samedi 9 h au lundi 9 h
Habitant commune	130 € (ménage inclus)	200 € (ménage inclus)
Habitant hors commune	220 € (ménage inclus)	350 € (ménage inclus)

Une caution de 350 € sera demandée pour chaque location, cette caution est rendue à la fin de la location, en fonction de l'état des lieux. Si un problème apparaît, la caution sera encaissée en tout ou partie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les tarifs et les conditions proposées pour 2020.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le : 16 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13

Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEBVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEBVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEBVRE Marion

Objet : CONCESSIONS CIMETIERE – TARIFS 2020, à compter du 1^{er} janvier 2020 (Délib.2019-0138)

Monsieur le Maire propose les tarifs des concessions cimetière pour 2020 comme suit :

- Pour une concession trentenaire, dite à 2 places : 200 €
- Pour une concession trentenaire, dite à 1 place : 150 €
- Columbarium : 600 € pour une case pour trente ans
- Jardin du souvenir : gratuit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs proposés pour 2020.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 16 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : REDEVANCE POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSE POUR L'ANNEE 2020 (Délib.2019-0139)

Monsieur le Maire propose de revoir pour l'année 2020, le tarif pour la redevance pour occupation du domaine public pour l'exploitation des terrasses des cafés, restaurants, et tout commerce présent sur la Commune de Saint-Nectaire.

Il propose de le fixer à :
*5 € le m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce tarif pour 2020.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le : 16 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



(Handwritten signature of Alphonse Bellonte)

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 **Présents** : 11 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : DROIT DE PLACE – TARIFS 2020, à compter du 1^{er} janvier 2020 (Délib.2019-140)

Monsieur le Maire propose de revoir pour l'année 2020 les tarifs « droit de place » pour les marchés, brocantes et vide-greniers et soumet la possibilité d'établir deux tarifs : un tarif pour la saison du 15 juin au 15 septembre et un tarif forfait.

Pour rappel le marché se tient le dimanche matin à partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre de 7 heures à 13 h 30.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'établir un forfait à tous commerçant qui s'engage à être présent pendant 8 semaines entre le 15 juin et le 15 septembre.

- fixe les tarifs comme suit :

	Droit simple Haute saison du 15/06 au 15/09	Forfait Haute saison du 15/06 au 15/09
Avec électricité	3,50 € le ml	3 € le ml
Sans électricité	3 € le ml	2,50 € le ml

- décide la gratuité pour les administrés, les commerçants et artisans de la commune de Saint-Nectaire.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 16 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : PHOTOCOPIE – TARIFS 2020, à compter du 1^{er} janvier 2020 (Délib.2019-141)

Monsieur le Maire propose les tarifs des photocopies pour l'année 2018 comme suit :

- Copie A4 : 0,20 € l'unité
- Copie A4 : 0,40 € l'unité pour copie couleur
- Copie A3 : 0,40 € l'unité
- Copie A3 : 0,80 € l'unité pour copie couleur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces tarifs pour 2020.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

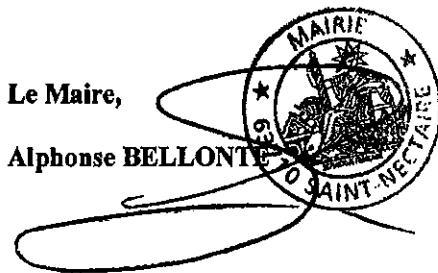
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 16 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 063-216303800-20191209-DELCM_2019_0142-DE

Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 **Présents** : 11 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : PRETS DE CHAISE EGLISE DE SAINT-NECTAIRE – TARIF 2020 (Délib.2019-0142)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un tarif pour le prêt de chaise appartenant à la commune à l'Eglise de Saint-Nectaire.

Il propose le tarif de 1,50 € TTC la chaise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2020 un tarif pour le prêt de chaise à l'Eglise de Saint-Nectaire et fixe le tarif de location à 1,50 € TTC la chaise.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

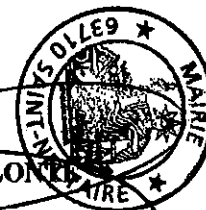
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 17 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 **Présents** : 11 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : LOCATION DE SALLES POUR REPETITION CONCERT/VESTIAIRE-TARIF 2020
(Délib.2019-0143)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un tarif de location de salle municipale dans le cadre de répétition pour concert ainsi que pour vestiaire.

Il propose le tarif de 50 € la location de salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer le tarif de 50 € à partir du 1^{er} janvier 2020, pour location de salle municipale pour les répétitions de concert et vestiaire.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

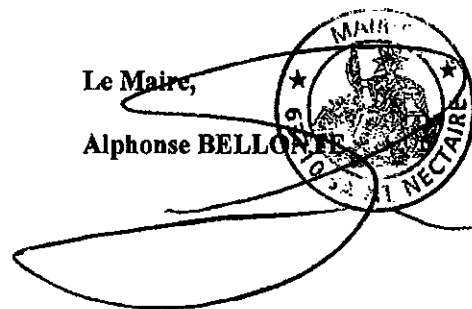
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 17 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 **Présents** : 11 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR DISTRIBUTEUR MONNAIE DE PARIS (Délib.2019-0144)

Monsieur le Maire expose que deux distributeurs de monnaie de Paris sont installés au sein de l'Eglise de Saint-Nectaire, aussi, il propose d'instaurer une redevance pour occupation du domaine public pour ces deux distributeurs, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il propose de fixer la redevance à partir du 1^{er} janvier 2020 à 3000 € par machine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place une redevance pour occupation du domaine public pour les deux distributeurs monnaie de Paris installés à l'Eglise, et fixe la redevance à 3000 € par machine à compter du 1^{er} janvier 2020.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0


Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 17 décembre 2019

Le Maire,
Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13

Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : ASSAINISSEMENT : REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COMMUNALE 2020 à compter du 1^{er} janvier 2020 (Délib.2019-0145)

Monsieur le Maire propose de revoir la redevance d'assainissement communale pour l'année 2020 comme suit :

- Partie fixe établie à 20,55 € H.T, soit 22,60 € TTC (TVA 10 %)
- Partie variable déterminée en fonction du volume d'eau consommé, au tarif de 0,85 € H.T soit 0,94 € TTC (TVA 10 %) le m3 d'eau consommé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces tarifs.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

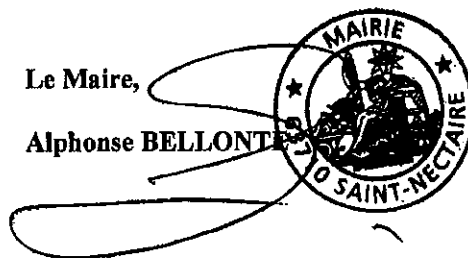
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 30 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 **Présents** : 11 **Absents** : 2 **Pouvoirs** : 2 **Votants** : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHRESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : **TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 (Délib.2019-0146)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 et soumet les tarifs suivants (les tarifs sont hors taxes) :

- Prix du m3 d'eau aux particuliers : **1,40 €** pour les consommations à partir du 1^{er} novembre 2019
- Tarif entretien du réseau : **0,37 €**
- Redevance pour prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'Eau) : **0,0330 €**

- location compteur : pour les particuliers : **25 €**, industriel : **200 €**
- forfait de réparation dégâts causés sur le réseau d'eau, l'heure : **120 € par UTH**
Facturation du coût du matériel et de la marchandise mises en œuvre pour la réparation

Eau potable : sous réserve de la nature du terrain

Réinstallation d'un compteur existant à l'extérieur à la demande d'un administré : **600 € TTC**

Changement compteur gelé, détérioré... : **80 € (compteur) + 45 € (forfait/heure)**

Droit de raccordement au réseau d'eau branchement pour les particuliers de la conduite à la limite de propriété :

Jusqu'à 5 m : **1 300 €**, au-delà : **85 €** supplémentaire par mètre – tout mètre commencé est dû.

Droit de raccordement au réseau – branchement pour hors particuliers (hôtel, résidence, camping...) de la conduite à la limite de propriété :

Jusqu'à 5 mètres : **1 400 €**, au-delà : **85 €** supplémentaire par mètre – tout mètre commencé est dû.

Remise en service de l'alimentation en eau potable : **270 €**

Eaux Usées : sous réserve de la nature du terrain

Droit de raccordement au réseau d'eaux usées : branchement pour les particuliers de la conduite à la limite de propriété :

Jusqu'à 5 mètres : **900 €**, au-delà : **120 €** supplémentaire par mètre – tout mètre commencé étant dû.

Droit de raccordement au réseau d'eaux usées : branchement pour hors particuliers (hôtel, résidence, camping...) de la conduite à la limite de propriété :

Jusqu'à 5 mètres : **1 200 €**, au-delà : **120 €** supplémentaire par mètre – tout mètre commencé étant dû.

Redevance pollution domestique : **0.23 €** (Agence de l'Eau)

Redevance modernisation réseau de collecte : **0,115 €** (Agence de l'Eau)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces tarifs.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 30 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : **TARIFS DE L'EAU ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES 2020 (Délib.2019-0147)**

Monsieur le Maire propose de revoir pour 2020 les tarifs de l'eau aux entreprises industrielles et commerciales et propose les tarifs suivants :

Prix du m3 d'eau consommé :

De 0 à 7000 m3 : **1,40 € HT**

Au-delà de 7000 m3 : **0,68 € HT**

Location de compteur : **200 € HT**

Redevance prélèvement de la ressource en eau (m3) : **0,0330 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces tarifs.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

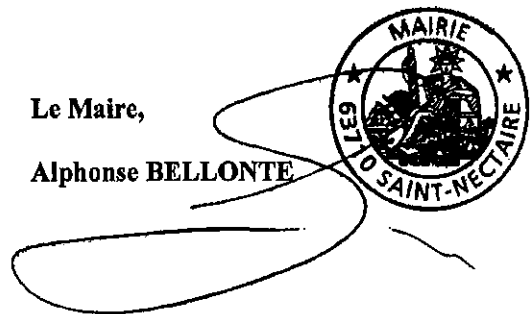
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 30 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : TARIF EAU COMMUNE GRANDEYROLLES 2020 (Délib.2019-0148)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer un tarif pour la facturation de l'eau à la Commune de Grandeyrolles conformément à la convention signée entre les deux communes.

Il propose le tarif suivant pour 2020 :

Prix du m3 : 1,17536 € HT soit 1,24 € TTC

Redevance relative au prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau : 0,0330 € HT

Location compteur : 200 € HT/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces tarifs.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

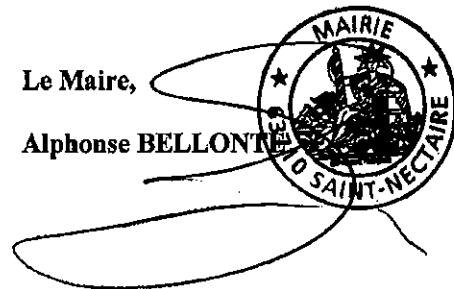
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 30 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 **Présents : 11** **Absents : 2** **Pouvoirs : 2** **Votants : 13**
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHBIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : TARIF EAU COMMUNE D'OLLOIX 2020 (Délib.2019-0149)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer un tarif pour la facturation de l'eau à la Commune d'Olloix pour l'année 2020, compte tenu du refus de la Mairie d'Olloix de procéder à la signature de la convention qui avait été établie conjointement. Il propose néanmoins d'appliquer à la commune le tarif qui avait été envisagé avec elle lors des travaux d'établissement de la convention.

Il propose les tarifs suivants :

Prix du m3 : 1.17536 € HT soit 1,24 € TTC

Redevance relative au prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau : 0,0330 € HT

Abonnement compteur : 200 € HT / an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces tarifs.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

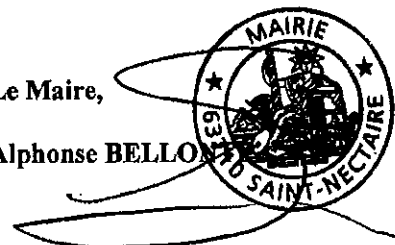
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 30 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLO



Commune de Saint-Nectaire
Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 13
Date de convocation : 29 Novembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes BOUCHEIX Marie-France, LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mrs ARVEUF LUC, VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Luc ARVEUF à Marion LEFEUVRE, Maurice VACHERESSE à Alphonse BELLONTE

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

Objet : TARIF 2020 CONTROLE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Délib.2019-0150)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que chaque fois qu'une vente de bâtiment a lieu sur la commune un contrôle obligatoire du raccordement assainissement collectif doit être effectué.

Ce contrôle est fait par les services techniques et une attestation de conformité ou de non-conformité est ensuite établi par la mairie.

Il propose au conseil de revoir le tarif pour 2020 et de le fixer à 90 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce tarif.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le : 30 décembre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

